



À VOIR SUR LA RIVIÈRE

« *Extincta revivisco* », telle est la devise de **Châteaudun** : « Je renais de mes cendres » qui s'est vérifiée à travers les siècles. La ville recèle de nombreux monuments dans les quartiers anciens dont le château situé sur un promontoire rocheux (architecture médiévale, gothique et renaissance) avec donjon circulaire dans la cour et jardins suspendus ; ainsi que les grottes du Foulon, grottes naturelles creusées il y a des millions d'années par les eaux de pluie. Celles-ci ont été habitées dès la préhistoire par l'homme du Paléolithique, il y a 300 000 ans. La visite guidée permet de découvrir des géodes marines renfermant des empreintes d'animaux aquatiques cristallisées en quartz et en calcédoine.

L'**île de Chemars**, peuplée de jardiniers, était un espace singulier, siège d'une agriculture originale et d'une diversité d'activités, telles l'abattage des bêtes, la tannerie et la teinturerie. L'île était bordée par quatre moulins à eau : le moulin de Chollet, le moulin à tan, ceux de la Boissière et des Grands Moulins. Toute la meunerie dunoise était rassemblée autour de cette île.

Le **moulin de Chollet** aura une activité de fabrication de glaces de 1930 à 1958.

Vers 1890, Mr Louis Baudet, maire, installe dans le **moulin à tan** une fabrique d'objets tissés en fils d'argent que son père avait fondée à Paris.

Le **moulin de la Boissière** reçoit vers 1893 ses premières activités industrielles, un atelier d'imprimerie photographique.

Construits au pied du château, les **grands moulins** (en réalité il n'y avait qu'un moulin) sont achetés par la ville en 1856 pour y installer un système de pompage permettant de monter l'eau potable et ainsi d'alimenter le réseau de la cité. En 1983, la ville entreprend de dégager une partie des bâtiments pour aménager une promenade qui, partant du pont Saint-Médard, mènera jusqu'au Bois des Gâts, en longeant le Loir.



SÉCURITÉ ET BALISAGE

- Savoir nager 25 mètres et s'immerger.
- Port d'un gilet de sauvetage homologué, prévoir des chaussures adaptées.
- Prudence conseillée à l'approche de certains ponts.
- Suivre les instructions de la fiche et le balisage sur l'eau.
- Savoir apprécier les capacités de tous les membres du groupe.



ACCÈS

N 10 Chartres - Châteaudun

Ligne SNCF Paris Austerlitz - Châteaudun



HÉBERGEMENT/RESTAURATION



Chambres d'hôtes à Châteaudun et aux environs
Meublés de tourisme à Châteaudun et aux environs
Gîtes de groupe à Châteaudun
Hôtels et restaurants à Châteaudun
Camping et ravitaillement à Châteaudun
Aire de camping-car (parking devant le club)



CHARTRE DU RANDONNEUR SUR L'EAU

- Sur l'eau, respecter la végétation des berges, elle protège de l'érosion (joncs, buissons, arbres) et abrite une vie abondante.
- Dans la mesure du possible, naviguer au milieu et respecter les propriétés privées, les cultures, les prairies, les clôtures.
- Ne pas débarquer en dehors d'endroits spécialement destinés à cet usage.
- Ne pas abandonner ses détrit.
- Respecter les autres utilisateurs et notamment les pêcheurs : observer longtemps à l'avance si un pêcheur est en action, passer aussi rapidement et silencieusement que possible.

INFORMATIONS

Comité Départemental du Tourisme

02 37 84 01 00

infos@123randonnee.fr

www.123randonnee.fr

Office de Tourisme de Châteaudun

02 37 45 22 46

www.tourisme-chateaudun.fr

officedetourisme@mairie-chateaudun.fr

Circuit proposé par

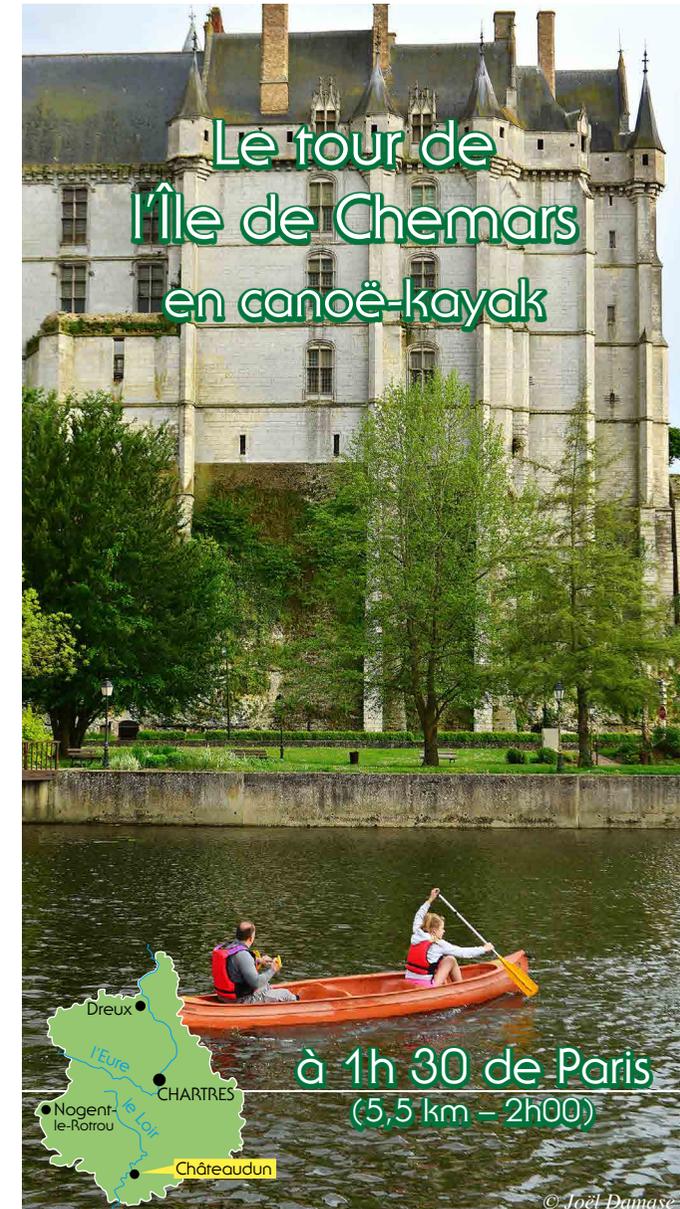
le club canoë-kayak Dunois

06 33 32 53 64

CHÂTEAUDUN
Vallée du Loir



Eure & Loir
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME





Châteaudun Le tour de l'Île de Chemars



5,5 km – 2h00

Départ : Club Canoë-kayak (tables de pique-nique).

Du club de canoë-kayak, passer la passerelle, longer le moulin et embarquer sur le ponton situé sur le second bras du Loir.

Se diriger vers le pont et passer au pied du château.

0,9 km : Tourner sur l'autre bras du Loir à droite

1,7 km : Passer sous le pont de la D 955.

2 km : Moulin de Chollet. Débarquer à gauche, portez sur quelques mètres, puis embarquer juste après l'ouvrage.

2,7 km : Longer le camping du moulin à tan. Vous avez la possibilité de débarquer à gauche le long du chemin de randonnée pour une halte détente.

2,9 km : Passer sous la passerelle et débarquez à gauche au niveau du moulin. Portez sur quelques mètres et embarquer après l'ouvrage (table de pique-nique).

3,3 km : Bifurquer à droite dans le bras du Loir pour revenir sur Châteaudun (au niveau de l'ancien camping).

4,1 km : Au moulin de la Boissière, possibilité de passer à droite si le niveau d'eau est suffisant. Dans le cas contraire, débarquer à droite.

5,5 km : Arrivée au club. Attention, ne pas s'engager dans les déversoirs et débarquer sur le ponton à gauche.

0 m 500

